

Participation des parents – la collaboration institutionnalisée entre l'école et les parents en Suisse alémanique.



Fachstelle Elternmitwirkung

Maya Mülle
Steinwiesstrasse 2
8032 Zurich
044 380 03 10
mülle@elternmitwirkung.ch
www.elternmitwirkung.ch

1 Participation des parents d'élèves en Suisse alémanique

1.1 Situation de départ

Les sections d'École et Famille S&E Suisse s'engagent, depuis les années 50 du siècle dernier, pour un travail en partenariat entre les parents, le corps enseignant et les administrations. Les parents doivent obtenir davantage d'informations, un droit respectif de regard et de participation au sein des écoles.

La «Communauté de travail pour la coopération entre les parents et l'école» (SAZES), au sein de laquelle S&E a joué un rôle important, réfléchissait dès 1985 à la possibilité d'impliquer davantage les parents sous forme de partenariat dans le déroulement de la vie scolaire. Au cours de la même année, a été adressée dans le canton de Zurich une «initiative individuelle non formulée relative à la participation des parents au sein de l'école primaire zurichoise». École et Famille Suisse du canton de Zurich ainsi que l'association des associations de parents du canton de Zurich VEZ en étaient les auteurs.

Les associations de parents d'élèves ont été actives en divers lieux et ont collaboré pendant un certain temps avec l'école.

De nombreuses lois scolaires cantonales stipulent le devoir des écoles de soutenir les parents dans leurs tâches éducatives.

Une collaboration à long terme et à caractère ferme entre les parents et les écoles n'est apparue qu'après la formulation de prescriptions légales par les directions de l'instruction publique, par exemple dans les cantons de Berne, de Bâle-Ville, de Lucerne et de Zurich.

Au fil des années, l'école a dû prendre davantage de tâches éducatives en charge. Se sont ajoutés à celles-ci de nouveaux thèmes tels

- des langues étrangères supplémentaires
- les médias numériques – leurs avantages et leurs défis
- les valeurs, le comportement à adopter face à la violence et aux conflits
- l'alimentation et l'activité physique
- l'enseignement du code de la route
- la notion de l'argent
- la promotion de la santé et la prévention
- la vie en commun avec différentes cultures
- Harnos, le plan d'études 21, EDD, etc.

Ainsi, les écoles recherchent de plus en plus activement à entrer en contact avec les parents. Elles redéfinissent la coopération avec les parents en se basant sur les besoins des parents et de l'école. Ce partenariat avec les parents, institutionnalisé aux échelons des classes, des écoles ou des communes, vise à favoriser l'apprentissage, à permettre aux enfants de grandir dans un cadre sain et à faciliter l'entrée des écolières et des écoliers dans la vie professionnelle.

Outre les possibilités existantes de travail avec les parents suscitées par l'école et s'adressant aux parents sous la forme d'informations ou occasionnellement de partenariat, les écoles recherchent le soutien des parents et l'échange avec ceux-ci sur des thèmes relatifs à la formation, à l'instruction et à la santé. Elles s'adressent de façon ciblée aux parents issus de l'émigration. Ces derniers doivent découvrir les structures mais aussi les chances de l'école en Suisse et prendre conscience de leur rôle au sein du système scolaire.

1.2 Situation en Suisse alémanique

La participation des parents n'est pas une invention de notre temps. Ce partenariat organisé est connu depuis de nombreuses années en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Amérique.

En Suisse alémanique, les écoles ont longtemps éprouvé un certain scepticisme à l'égard des exigences des parents. Elles craignaient une ingérence et percevaient l'engagement des parents comme un élément perturbateur. Les administrations scolaires considéraient qu'elles représentaient elles-mêmes les intérêts des parents. Ceux-ci ne prenaient contact avec l'école qu'en cas de difficultés.

Le canton de Zurich est le premier canton à avoir ancré la participation des parents à tous les échelons:

- la participation à un niveau individuel centrée sur les besoins des enfants
- la participation institutionnalisée au niveau de l'école ou de la commune et centrée sur les besoins des écolières, des écoliers et de leurs parents.
- la participation au niveau politique: grâce à la KEO, L'ORGANISATION CANTONALE POUR LA PARTICIPATION DES PARENTS, association des comités de parents du canton de Zurich, les délégués de parents de la commune sont activement impliqués dans le processus de formation de l'opinion.

Participation des parents institutionnalisée et ancrée dans le cadre légal

Seules les écoles situées dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville et de Thurgovie doivent encourager la participation des parents. Dans les cantons de Vaud, de Genève et du Tessin, la collaboration des parents est définie de façon ferme. De nombreux cantons ont choisi une formule «peut», tandis que pour d'autres, la participation des parents constitue, en tant que partie de l'évolution de la qualité, un point d'observation de l'évaluation externe.



Stand August 2012, Zusammenstellung Fach

Participation des parents ancrée dans le cadre légal en Suisse

- Les écoles doivent promouvoir la participation des parents.
- Les représentants des parents peuvent assister aux conseils d'écoles.
- Mention dans la loi scolaire: «Les écoles peuvent définir et encourager les droits de participation.»
- Le canton soutient la participation des parents dans le cadre de l'évaluation de la qualité des écoles mais ne le mentionne pas dans la loi.
- Aucune réglementation officielle explicite.

Source/autres infos: www.elternmitwirkung.ch, État août 2012

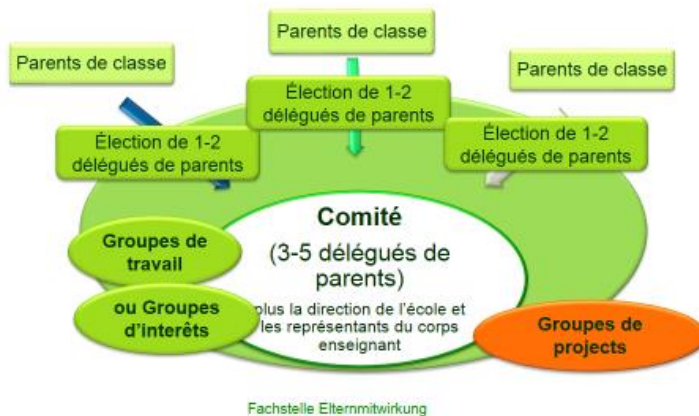
Participation des parents: collaborer – réfléchir ensemble – débattre ensemble – codécider

La collaboration est encouragée à l'échelon individuel, de la classe, de l'établissement scolaire, de la commune, du district et du canton. Il ne s'agit pas de parvenir à une structure fixe et déterminée au préalable. Le processus commun, en tant que partie du développement local des écoles, reste une priorité. À ce titre, toutes les personnes concernées devraient devenir des participants tandis que les structures seraient définies ensemble en prenant en compte les conditions locales.

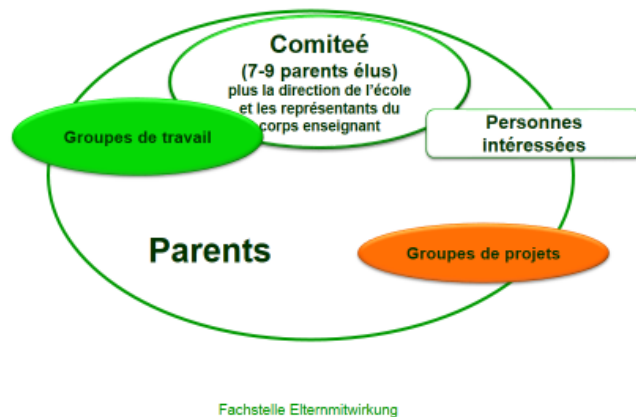
1.3 Objectifs, modèles et limites de la participation des parents

Tous les parents en Suisse alémanique - aux structures analogues à celles de l'Allemagne et de l'Autriche - sont réunis au sein de comités autonomes coopérant étroitement avec l'école. Il s'agit de conseil de parents ou de forum de parents. Dans les écoles secondaires, la préférence est souvent donnée aux rencontres de parents, aux cercles d'habités, etc. avec des thématiques essentielles. Le choix de la forme reste secondaire. En revanche, le rôle de soutien de la direction de l'école et le dialogue des délégués de parents, qui sont démocratiquement élus, avec la direction de l'école et les représentants du corps enseignant sont primordiaux.

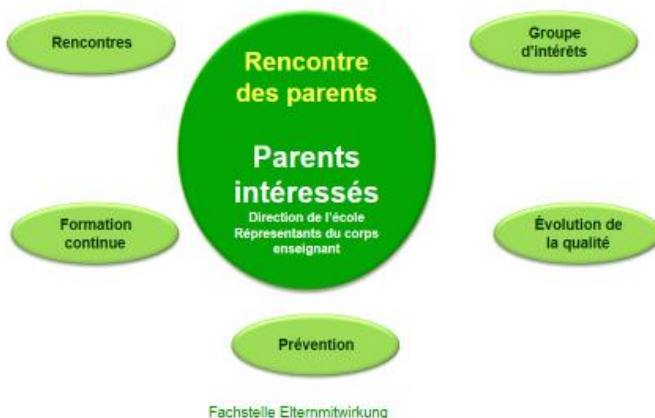
Elternrat – Conseil de parents



Elternforum – Forum de parents



Elterntreff – Rencontre des parents – Café des parents – Table ronde



L'école invite autour d'une «table ronde» commune les parents élus démocratiquement. Ceux-ci débattent de sujets actuels avec la direction de l'école et les représentants du corps enseignant. L'intégration des écolières et des écoliers mais aussi des parents est encouragée. La bonne école, l'apprentissage des écolières et des écoliers, un climat d'étude favorable, grandir dans un cadre sain mais également la santé des élèves, le corps enseignant et les directions d'écoles constituent les principaux thèmes traités axés sur les besoins de l'école et des parents. S'ajoutent aussi les informations, les rencontres, l'échange entre parents ainsi qu'entre parents et enseignants ou encore des projets en commun, le soutien à l'école par les parents, la formation des parents et le développement de l'école. La participation des parents fixe une collaboration au caractère définitif entre l'école et les parents. Sont alors établis les lieux de rendez-vous, une culture du débat et des conflits ainsi que des valeurs communes. Les parents qui n'ont pas été élus sont également conviés à collaborer à des projets et à prendre part aux activités.

Les tâches, les compétences et les rôles des participants doivent être fixés, les limites clairement définies et le respect de celles-ci garanti. Les questions pédagogiques et didactiques comptent naturellement parmi les compétences des enseignants. Mais de tels thèmes peuvent être également soumis à un débat dans un climat d'étude favorable.

Limites de la participation des parents

- décisions pédagogiques et didactiques
- appréciation du corps enseignant
- décisions personnelles
- affectation des écoliers et création de départements
- problème d'un seul écolier
- intérêts individuels

Associations de parents d'élèves

Les associations comme École et Famille Suisse S&E sont amenées de plus en plus à représenter les intérêts des parents relatifs à des questions relevant de la politique de la formation aux échelons cantonal et fédéral mais également à mettre en réseau les comités de parents scolaires existants.

Participation des parents à la base de la promotion de la santé

En 1999, l'Office fédéral de la santé publique constatait que les succès dans le secteur de la prévention présentaient une durabilité malgré les sommes investies considérables et les offres diverses. L'OFSP a alors soutenu le projet synx, destiné à encourager des offres pour la promotion de la santé en impliquant les parents. La Fédération suisse pour la formation des parents, renommée en 2009 formation des parents CH, a élaboré de façon responsable les dessins pour le projet qui a contribué avec succès à l'établissement de la participation institutionnalisée des parents en Suisse alémanique. Le Bureau pour la participation des parents (Fachstelle Elternmitwirkung) est responsable du soutien apporté à la formation des parents au sein des écoles: www.elternmitwirkung.ch.

La participation des parents propose la base permettant de commencer ensemble la formation des parents et constitue ainsi le fondement de la promotion commune de la santé et de la prévention avec un grand nombre de parents.

Formation des parents CH a donc élaboré des offres spéciales et modulaires pour les écoles qui soutiennent ces dernières dans leur travail avec les parents et qui s'adressent explicitement à tous les parents. Sont proposés les thèmes suivants:

- comportement à adopter face à la consommation et à l'argent, élaboré avec Pro Juventute
- enseignement des médias
- connaissances des parents – succès à l'école
- communication: pistes pour éviter les situations de cris
- choix du métier, conception et coopération avec S&B Institut Bülach

Collaboration entre les parents et l'école en Suisse romande et dans le Tessin

Des fondements légaux ont également été élaborés en Suisse romande et dans le Tessin. Des délégués des parents sont désignés pour collaborer au sein du conseil d'école et pour représenter les intérêts des parents. En Suisse romande, le travail s'effectue partiellement à l'échelon de la commune.

La FAPERT (Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Suisse Romande et du Tessin) accompagne et soutient l'introduction de cette forme de collaboration entre les parents et l'école.

1.4 La Fachstelle Elternmitwirkung

La Fachstelle Elternmitwirkung contribue depuis 1999 à l'établissement de la participation institutionnalisée des parents. Elle agit en Suisse alémanique et dans la principauté du Liechtenstein.

Des informations sur les structures et les procédés, des documentations de modèles de coopérations réussies et d'offres communes sont à disposition sur le site internet www.elternmitwirkung.ch et utilisées par des écoles, des parents, des experts et des médias sur le territoire national et à l'étranger. Une Newsletter électronique informe tous les mois plus de 900 personnes abonnées sur des expériences, des réussites, des développements, des publications et des événements.

La Fachstelle Elternmitwirkung est une offre de formation des parents CH – l'association faîtière suisse de formation des parents. Elle est financée par l'association faîtière LCH (l'équivalent du syndicat des enseignants romands), par l'Office fédéral des assurances sociales et par quelques cantons. Le patronage est assuré par École et Famille Suisse S&E et par l'association suisse des associations de parents SVEO. Un partenariat avec les médias a été formulé grâce à Kidy swissfamily. Vous trouverez des informations détaillées en annexe.

Offre de la Fachstelle Elternmitwirkung

Le site internet procure un aperçu des offres de la Fachstelle: [La Fachstelle en bref](#). (site en allemand)

La liste de diverses [communes travaillant avec EMW](#) et se présentant sur internet, peut être téléchargée. (en allemand)

Les [prescriptions légales](#) de tous les cantons sont également mentionnées sur le site internet. (en allemand)

La Fachstelle Elternmitwirkung a dressé une liste des [offres établies de formation des parents](#) permettant de soutenir les écoles et les comités de participation des parents lors de l'organisation d'activités. (en allemand)

Zurich, janvier 2014

Maya Mülle